



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 02 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SORTIE DE LA PÉRIODE HIVERNALE EN ESSONNE

DISPOSITIF RENFORCÉ D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI

Dès le 1er novembre 2018, l'État a renforcé le dispositif de mise à l'abri des personnes sans abri en ouvrant des places d'hébergement d'urgence supplémentaires et en renforçant les maraudes pour aller à la rencontre des personnes en situation de grande précarité qui ne sollicitent pas le 115.

Le dispositif s'est adapté aux circonstances afin que tous les besoins d'hébergement des personnes en situation de détresse soient satisfaits, notamment durant l'hiver, période porteuse de risques spécifiques. Il s'agit d'une adaptation aux circonstances du dispositif fonctionnant tout au long de l'année.

L'objectif d'insertion faisant partie intégrante de l'hébergement d'urgence, une évaluation sociale de chaque personne a ainsi été réalisée lors de son hébergement et a débouché sur la préconisation d'une orientation vers les dispositifs et les structures appropriées.

Ainsi, en Essonne et en plus des 3 780 places d'hébergement pérennes ouvertes toutes l'année, 251 places supplémentaires ont été mobilisées graduellement depuis le 1er novembre 2019.

Elles se décomposent en 221 places hivernales classiques et 30 places grand froid. Le dispositif d'hébergement essonnien a ainsi été porté à 2 331 places au plus fort de la mobilisation.

À compter du 31 mars, les places vont fermer de façon progressive jusqu'au début de l'été.

Les personnes mises à l'abri dans les haltes de nuit ont d'ores et déjà été réorientées et **123 places sont maintenues ouvertes, essentiellement à destination des familles**, dans l'attente de la pérennisation de certaines d'entre elles.

Le travail de réorientation des personnes vers des solutions adaptées à leur situation se poursuit, notamment dans le cadre de la politique du Logement d'abord.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Celia HAVEL, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel celia.havel@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne